

SECTEUR DES JEUNES

RAPPORT À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS : SEPT 2023

AFFECTATION

Mutations :

35 des 59 demandes de mutation ont été approuvées lors de la première ronde, et 7 des 24 demandes non approuvées en première ronde ont été octroyées lors de la 2^e ronde.

Lors de la deuxième ronde de mutations, il y avait **42** demandes de mutations ou demandes sur la liste de souhait. Parmi ces demandes, **28** ont été approuvées. Au total, **63 sur 86** demandes ont été approuvées pour l'année scolaire courante (**73 %**). Presque toutes les demandes de mutations qui ont été rejetées étaient en raison de multiples enseignantes ou enseignants dont la demande était pour un même poste.

Rencontre de placement pour la priorité d'emploi :

La rencontre s'est déroulée le 28 juin 2023 sur Zoom. Elle a commencé vers 20 h pour se terminer vers 00 h 30 le lendemain.

	# enseignants 2023	# enseignants 2022	% 2023	% 2022
Nombre total d'enseignants qui ont quitté avec un contrat	246	249	81%	84%
Non disponible ou qui n'ont fait aucun choix	26	28	9%	9%
Ont utilisé leur droit de refus et se chercheront un emploi individuellement	15	13	5%	4%
Aucun poste de plus de 50 % dans leur catégorie	3	7	1%	2%
Démission ou n'ont pas participé à la rencontre	14	1	5%	-
Nombre total d'enseignants sur la liste de priorité	304	298		

- **51 postes à temps plein (E1)** ont été pourvus à la rencontre de juin et parmi ces postes, **19 d'entre eux sont devenus E2** car les enseignantes et enseignants visés n'ont pas la qualification pour enseigner en français. Si ces enseignantes et enseignants réussissent l'épreuve DALF ou CÉFRANC d'ici le 1^{er} décembre, le poste deviendra E1.
- **169 postes** sont demeurés vacants et **15 d'entre eux étaient E1**. Plusieurs consistaient en morcèlement de postes qui pouvaient être combinés. Parmi ces postes vacants, **129 étaient pour le primaire** et **40 pour le secondaire**. Parmi les 169 postes vacants, **80 de ceux-ci étaient pour 50 % ou plus**.

CONTRATS:

Les contrats seront envoyés aux enseignantes et enseignants par courriel. SVP, vérifiez que votre contrat est correct et si vous constatez des erreurs, assurez-vous d'aviser le service des ressources humaines (SVP, me mettre en copie conforme sur votre courriel afin que je puisse assurer un suivi).

MENTORAT:

Toutes les parties s'entendent pour dire que le programme a connu un départ laborieux, et après étude des réponses des mentors et des nouveaux enseignants aux sondages envoyés à la fin de l'année dernière, le service des ressources humaines et le département des services éducatifs s'efforcent à y apporter des améliorations.

La plupart des mentors sont les mêmes enseignantes et enseignants que l'année dernière, sauf quelques exceptions. Dans le but de tenter de lancer le programme plus rapidement et efficacement en 2023, une rencontre de mentorat a eu lieu le 26 juin dernier lors de laquelle les mentors ont discuté d'un horaire proposé et d'une structure pour l'année à venir, de même de que la meilleure façon de répondre aux besoins des mentors. Une autre rencontre est prévue pour le 20 septembre afin de partager le nom des mentorés, les dates des ateliers à venir et pour revoir le plan.

Cette année, 4 journées sont prévues pour les rencontres des mentors et mentorés dans le but de promouvoir une plus grande collaboration. La libération proviendra du fonds stagiaires-enseignants.

Le mentorat demeurera un point permanent à l'ordre du jour du CRT, donc SVP, contactez-moi pour toute question ou inquiétude afin que je puisse en faire part au comité.

TÂCHES

De nouvelles tâches ont été mises en application l'année dernière. Le changement majeur comparativement aux années antérieures est que les tâches sont maintenant divisées en deux parties : la **tâche** (enseignement pur, classe-foyer, surveillance et récupération) et **autres tâches professionnelles** (tâches complémentaires, rencontres et travail de nature personnelle).

Dans une semaine de 32 heures, deux heures de travail de nature personnelle peuvent être placées à un moment choisi par l'enseignante ou l'enseignant, et ne sont pas régulièrement récurrentes dans l'horaire.

Certaines parties de la tâche et des autres tâches professionnelles peuvent être récurrentes, et certaines sont annuelles. Par exemple, une enseignante ou un enseignant de mathématiques au secondaire peut choisir de ne pas planifier de la récupération chaque semaine et choisira plutôt plusieurs périodes de récupération avant une épreuve pour préparer les élèves, ou encore une enseignante ou un enseignant pourrait participer à des rencontres d'une plus longue durée 3 fois par année au lieu de rencontres plus brèves chaque semaine.

SVP, ne signez pas une tâche qui ne respecte pas l'entente. En cas de doute, les enseignantes et enseignants sont priés de communiquer avec moi.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES DONT LE CONTENU EST DÉTERMINÉ PAR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Il y a deux journées pédagogiques par année dont le contenu est déterminé par les enseignantes et enseignants. La première est la 2^e journée pédagogique du mois d'août et la deuxième est une parmi les journées pédagogiques locales de l'école. Assurez-vous que votre école ait sélectionné laquelle de ces journées a été retenue et qu'aucun événement n'a été prévu durant cette journée (c.-à-d. entrevues, rencontres, orientations, etc.); ceci aurait dû être déterminé l'année dernière au conseil d'école lors de la consultation liée au calendrier scolaire.

Soumis par: Erica Lamothe
